



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 mars 1998**

**Aérodrome de Niort Souché - Participation 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Mars 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 Mars 1998

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

DELIBERATION D98148

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 1998**

**Développement Economique**

**Aérodrome de Niort Souché - Participation 1998**

Monsieur Christian RIBBE, Conseiller Municipal, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Je vous rappelle que, par délibération en date du 23 Septembre 1994, le conseil municipal avait adopté les orientations à prendre pour assurer la pérennité de l'aérodrome de Niort Souché, notamment au niveau des investissements à réaliser qui conditionnent le maintien en activité de l'équipement.

Ainsi, une convention a été signée le 5 Avril 1995 entre :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres, gestionnaire de l'aérodrome ;
- le Conseil Général des Deux-Sèvres ;
- la MAIF ;
- la CAMIF ;
- la Ville de Niort ;

ainsi qu'un avenant par délibération du 29 Mars 1996.

Cette convention et son avenant avaient pour objet de préciser les modalités de financement des investissements à réaliser sur l'aérodrome de Niort Souché :

- mise en place d'une radiobalise ;
- acquisition d'un véhicule incendie ;
- réfection de la piste en dur ;
- réfection du balisage lumineux.

Ces investissements ont tous été réalisés, le véhicule incendie ayant été financé par l'Etat.

En ce qui concerne le fonctionnement de l'aérodrome, la Chambre de Commerce et d'Industrie a élaboré le projet de budget pour 1998. La participation incombant à la Ville de Niort, conformément à la convention tripartite du 8 Janvier 1970, se monte à 404.109 F pour l'année 1998 et 60.000 F pour les travaux d'entretien des bâtiments et réfection de voirie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de budget 1998 et le montant des participations de la Ville de Niort qui en résultent. Les dépenses correspondantes figurent au budget de la ville pour 1998.

## **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Christian RIBBE

[Ordre du jour](#)